



Version abrégée du WWF White Paper

Finance durable - maintenant ou jamais!

En tête de course dans le passé, aujourd'hui en milieu de peloton et demain à la traîne - la Suisse a besoin de meilleures conditions-cadres

Communiqué des dirigeants du G20 au Sommet de Hangzhou, le 5 septembre 2016:

«Nous croyons que des efforts pourraient être déployés pour établir des cadres et des signaux stratégiques clairs en matière de politique, promouvoir des principes volontaires pour le financement écologique, élargir les réseaux d'apprentissage à l'appui du renforcement des capacités, appuyer la création de marchés locaux d'obligations vertes, favoriser une collaboration internationale pour faciliter les investissements transfrontaliers dans les obligations vertes, encourager et faciliter l'échange de connaissances sur les risques environnementaux et financiers, et améliorer l'évaluation des activités de financement écologique et de leurs incidences.»

Accord de Paris sur le climat, Article 2.1 c.:

Le présent Accord, en contribuant à la mise en œuvre de la Convention, notamment de son objectif, vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, notamment en:

[...] Rendant les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques.

Auteur principal

Ivo Mugglin

Co-auteur-e-s

Britta Rendlen, Amandine Favier, et Nico Frey

Avertissement

Le présent rapport a été rédigé à partir de sources essentiellement extérieures au WWF.

Le WWF

Le WWF est l'une des organisations indépendantes de la conservation les plus vastes et les plus expérimentées, comptant près de cinq millions de sympathisants et un réseau international actif dans plus de 100 pays. Son objet est de mettre fin à la dégradation de l'environnement naturel de la planète et de construire un futur dans lequel les hommes puissent vivre en harmonie avec la nature, en préservant la diversité biologique mondiale, en s'assurant du caractère durable de l'exploitation des ressources naturelles renouvelables et en promouvant la réduction de la pollution et de la consommation irraisonnée.

Publié en juillet 2017 par le WWF Suisse – Toute reproduction complète ou partielle est autorisée sous réserve que soient mentionnés le titre et l'auteur principal, et que l'éditeur ci-dessus détenteur du copyright soient crédités.

© 1986 Panda symbole WWF® «WWF» est une marque enregistrée du WWF

Images ©: Markus Bolliger / WWF Suisse

Préface de:



Messages de:



Préface WWF

La transition vers une économie plus durable est une affaire réglée et s'accélère dans le monde. Les Objectifs de développement durable (ODD) sont en cours d'application par les pays signataires et l'Accord de Paris sur le climat a été ratifié en un temps record, en entrant en vigueur en novembre 2016.

Les partisans d'intérêts privés associés à l'ancien monde fossile, ceux qui préfèrent garder leurs œillères, sont toujours là. Cependant, même la sortie de l'Accord de Paris par Donald Trump n'a eu que des conséquences limitées, voire dans certains cas des conséquences contraires à l'objectif: peu après l'annonce de M. Trump, le gouvernement chinois a annulé un plan de construction de 103 centrales à charbon et s'est engagé à investir 360 milliards USD supplémentaires dans les énergies renouvelables d'ici 2020. Au même moment, les dirigeants européens ont opposé une fin de non-recevoir à la demande de renégociation de l'Accord de Paris exprimée par les Etats-Unis. Quant à Emmanuel Macron, il cherche maintenant à attirer en France les chercheurs travaillant sur le climat, déconsidérés aux Etats-Unis.

Le tournant pris vers une économie plus durable et vers la sortie des énergies fossiles est irréversible, la progression est bien plus rapide que beaucoup ne le croient. Qui aurait imaginé il y a peu qu'en avril 2017 Tesla vaudrait plus que General Motors? Qui aurait cru en 2009 que le prix du photovoltaïque baisserait de plus de 80 % en sept ans?

A nous de choisir: enfoncer la tête dans le sable et refuser systématiquement chaque pas en avant vers un monde durable, ou prendre acte du changement et en tirer profit pour la société et pour la compétitivité nationale à long terme. Ce choix nécessite cependant une discussion politique. Pour soutenir la transition économique et sociale, le cadre réglementaire doit être adapté au présent et anticiper l'avenir. Afin d'arriver à ce changement radical, il nous faut dépasser le clivage classique droite-gauche et former une coalition élargie comme durant la stratégie énergétique 2050.

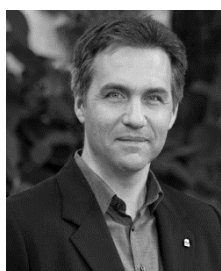
Quel rapport avec la finance? me direz-vous. C'est précisément ce secteur qui sera le pivot de la transition vers un monde durable. Il est l'élément charnière entre les investisseurs et l'économie réelle. Dans ce rôle, les fournisseurs de services financiers facilitent le développement économique et ont un effet multiplicateur. Ils apporteront une pierre essentielle à la transition en ce qu'ils rapprocheront ou éloigneront l'économie de l'écologie.

Le visionnaire Alfred Escher avait fondé la *Schweizerische Kreditanstalt* (Crédit Suisse) pour financer le projet d'avenir du Gothard et construire les lignes de chemin de fer qui furent les piliers de la réussite économique de la Suisse. De même, aujourd'hui, nous avons besoin d'investissements à long terme dans la transition écologique et dans les infrastructures correspondantes. Les efforts requis ne peuvent et ne doivent pas provenir du seul gouvernement. Les banques, les assureurs, les caisses de pensions, les gestionnaires d'actifs et les autres acteurs du marché financier, même la banque nationale, peuvent y trouver des possibilités d'investissement attrayantes. Un système financier qui promeut le développement durable, c'est-à-dire la finance durable, représente un potentiel considérable pour la Suisse en tant que place financière.

Malheureusement, la finance durable reste un secteur de niche en Suisse. La création de conditions-cadres plus favorables aiderait ce secteur en forte croissance à percer et à entrer à part entière dans notre secteur financier. Cela redonnerait un avantage compétitif de poids à un marché financier suisse au ralenti.

Le secteur financier et la politique sont appelés à dialoguer, à abaisser les barrières et à concevoir des normes et des mesures incitatives. Le WWF souhaite apporter sa contribution et présente sept recommandations politiques spécifiques qui illustrent où et comment la finance durable peut être promue en Suisse.

La Suisse a longtemps été connue pour ses acteurs financiers novateurs et était fière de sa place de pionnière sur le marché. Depuis, une culture de conservation des structures et de gestion des acquis s'est répandue. Il est temps de retrouver l'esprit pionnier d'Alfred Escher, pour que la finance façonne l'avenir!



Thomas Vellacott, directeur général du WWF Suisse

Préface Forma Futura Invest AG

Comment voulez-vous être traités? Qu'attendez-vous des autres? Comment les traitez-vous? La réponse est là depuis longtemps, la règle d'or éthique est simple et connue de tous: traite ton prochain comme tu voudrais qu'il te traite.

Si l'on considère ce principe dans notre environnement quotidien (famille, collègues, voisinage), tous répondront sans doute qu'ils cherchent à l'appliquer autant que faire se peut. Aujourd'hui, nous ne sommes plus seulement responsables de nos actes directs, mais aussi de l'incidence de notre argent sur le monde. Quelles conséquences à ce constat?

Nous vivons dans un environnement non seulement physique mais aussi financier, et ces aspects de nos vies sont étroitement liés. Pourtant, n'avons-nous pas besoin de règles claires pour définir nos attentes vis-à-vis de l'environnement financier, au même titre que nous le faisons pour l'environnement physique? Lorsque nous acceptons que notre argent soit investi dans une entreprise donnée, nous acceptons et nous promovons la façon dont cette entreprise traite les personnes, les sociétés et l'environnement. Mais la réalité du monde de l'entreprise est parfois aux antipodes de la règle d'or. Travail des enfants, esclavage moderne, surexploitation, pollution, fraude et évasion fiscale des entreprises, la liste des fautes est longue. Nous n'en voulons pas chez nous, mais ces phénomènes ravagent le monde jour après jour. Cependant, il est souvent difficile de distinguer le bon du mauvais, le juste de l'injuste, le durable de l'irresponsable. Pourtant, si, comme dans notre quotidien, nous voulons suivre la règle d'or, il nous faut oser, essayer, et améliorer l'impact du secteur financier.

Forts de l'expérience décennale de notre entreprise dans l'investissement durable et avec d'autres pionniers du secteur, nous avons acquis un savoir solide qui prouve qu'il est possible de transposer nos responsabilités quotidiennes dans nos activités financières.

Le papier du WWF sur la finance durable a pour objectif de faire passer ce processus à la vitesse supérieure: envisager et confronter nos attentes, nos responsabilités et entrevoir les possibles opportunités. Tant que la plupart des investisseurs ne prendront pas systématiquement en compte l'impact complet de leurs investissements, notamment leur caractère durable, nous aurons besoin d'établir les conditions-cadres pour stimuler et accélérer la transition vers l'investissement durable. Cette transition est indispensable et le présent rapport du WWF propose des mesures cruciales et concrètes. Agissons sans attendre!



Dr. Elimar Frank,
Directeur adjoint de Sustainability Research de Forma Futura Invest AG

Message de Conser Invest et Sustainable Finance Geneva (SFG)

L'investissement responsable gagne en visibilité et en volume en Suisse. On assiste à une pression grandissante des médias, de la société civile et des assurés, qui relève l'importance des enjeux environnementaux, sociaux et éthiques dans les choix financiers et favorise donc son acceptation par le grand public et les investisseurs institutionnels.

Ces derniers, et en particulier les caisses de pensions et les fondations, font face à un dilemme; d'une part ils veulent obtenir le rendement moyen du marché, et d'autre part ils souhaitent entreprendre une légitime démarche éthique ou de durabilité.

La première contrainte les force souvent à choisir des placements passifs qui investissent dans un très grand nombre d'entreprises sans discrimination quant à leur qualité durable ou leur respect des conventions internationales. Un exemple parlant est bien sûr la forte présence dans les indices classiques de sociétés actives dans les énergies fossiles.

Ces placements exposent les investisseurs à des entreprises en contradiction avec leurs valeurs ou

leurs principes. Ces placements comportent en plus un facteur de risque pour la rentabilité à long terme des capitaux.

En axant leur politique d'investissement sur le long terme et en formalisant leur démarche responsable, certains grands acteurs institutionnels montrent que les mentalités évoluent.

D'une manière générale, les caisses de pensions suisses seraient très avisées de mettre en place des politiques volontaires durables crédibles plutôt que d'être obligées de le faire de manière brutale suite à une législation fédérale ou cantonale sanctionnant leur inaction, à l'image de l'initiative Minder et du vote obligatoire sur les rémunérations.



Angela de Wolff,
associée de Conser Invest et
membre fondatrice de SFG

Message d'Ethos

Investir non seulement pour obtenir un rendement financier, mais également pour réaliser une performance environnementale et sociale devient une exigence pour de plus en plus d'investisseurs institutionnels. Il est maintenant reconnu que les placements financiers peuvent contribuer au respect des droits humains et à la préservation de l'environnement naturel.

Au vu de sa taille, la place financière suisse peut et doit jouer un rôle majeur dans la promotion de la responsabilité des acteurs des marchés financiers vis-à-vis des conséquences environnementales et sociales de leurs placements. Toutefois, malgré de nombreuses initiatives volontaires aux niveaux national et international, l'investissement socialement responsable reste encore largement minoritaire en Suisse.

Dans un tel contexte, l'étude du WWF a le grand mérite de briser un tabou en proposant un ensemble de mesures pour promouvoir la finance durable au niveau politique. Face à l'urgence des enjeux et au constat que l'autorégulation ne fonctionne pas sans un cadre législatif minimum, le Conseil fédéral et le Parlement sont appelés à poser les jalons qui

inciteront investisseurs et entreprises à agir de manière responsable en matière environnementale et sociale.

C'est aujourd'hui le devoir de nos institutions d'avoir une vision stratégique à très long terme pour assurer le bien-être des générations futures. Les sept propositions que nous présente le WWF nous mettent face à nos responsabilités: que ce soit par les caisses de pensions, les compagnies d'assurances, les fonds de placements, la Banque nationale ou l'Autorité de surveillance des marchés financiers, nous sommes tous impliqués dans l'édification d'une place financière responsable et durable. C'est avec nos placements que nous construisons le monde de demain!



Dr. Dominique Biedermann,
Président du Conseil de fondation
d'Ethos

Message de RepRisk AG

En tant que PDG de RepRisk, j'ai été témoin de l'évolution de la finance durable en Suisse au fil des ans. Dans les années 1990, les gestionnaires de portefeuille suisses étaient des pionniers lorsqu'ils proposèrent les premiers fonds écologiquement et socialement responsables, et la série d'indices de durabilité Dow Jones (DJSI). La Suisse a de nouveau été au cœur de l'innovation au tournant des années 2000, avec l'émergence des fonds de microfinance. Ces deux mutations reflétaient un changement de perception de la société et ont été portées par l'engagement du secteur privé suisse, avec l'appui des organes gouvernementaux et supranationaux.

La concurrence étrangère nous a rattrapé ces dix dernières années. Cela est peut-être dû à des normes en matière environnementale, sociale et de gouvernance plus contraignante dans d'autres pays. La stratégie de la Suisse, observer avant d'agir, a été payante dans de nombreux domaines mais pourrait desservir le secteur financier en matière de finance durable, alors même que la Suisse a été l'un des premiers pays à adopter d'autres mesures comme les accords Bâle III.

Dernièrement, les banques suisses ont été mises sous pression sur les questions de blanchiment et de produits financiers controversés. Parfois, elles ont semblé peu fiables, voire d'une éthique douteuse. En conséquence, nombreux sont les acteurs bancaires majeurs à s'être montrés réticents à s'avancer dans l'offre de produits financiers durables.

Cependant, lors de rencontres récentes avec d'autres dirigeants, j'ai senti avec optimisme que les temps changent. Le secteur financier ressent aujourd'hui le besoin et l'urgence de s'engager dans une démarche éthique, de tirer parti d'exigences croissantes des clients en faveur de l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, et de prendre le train en marche de la conduite responsable des affaires.



Dr. Philipp Aeby,
CEO de RepRisk AG

Message de Swiss Sustainable Finance (SSF)

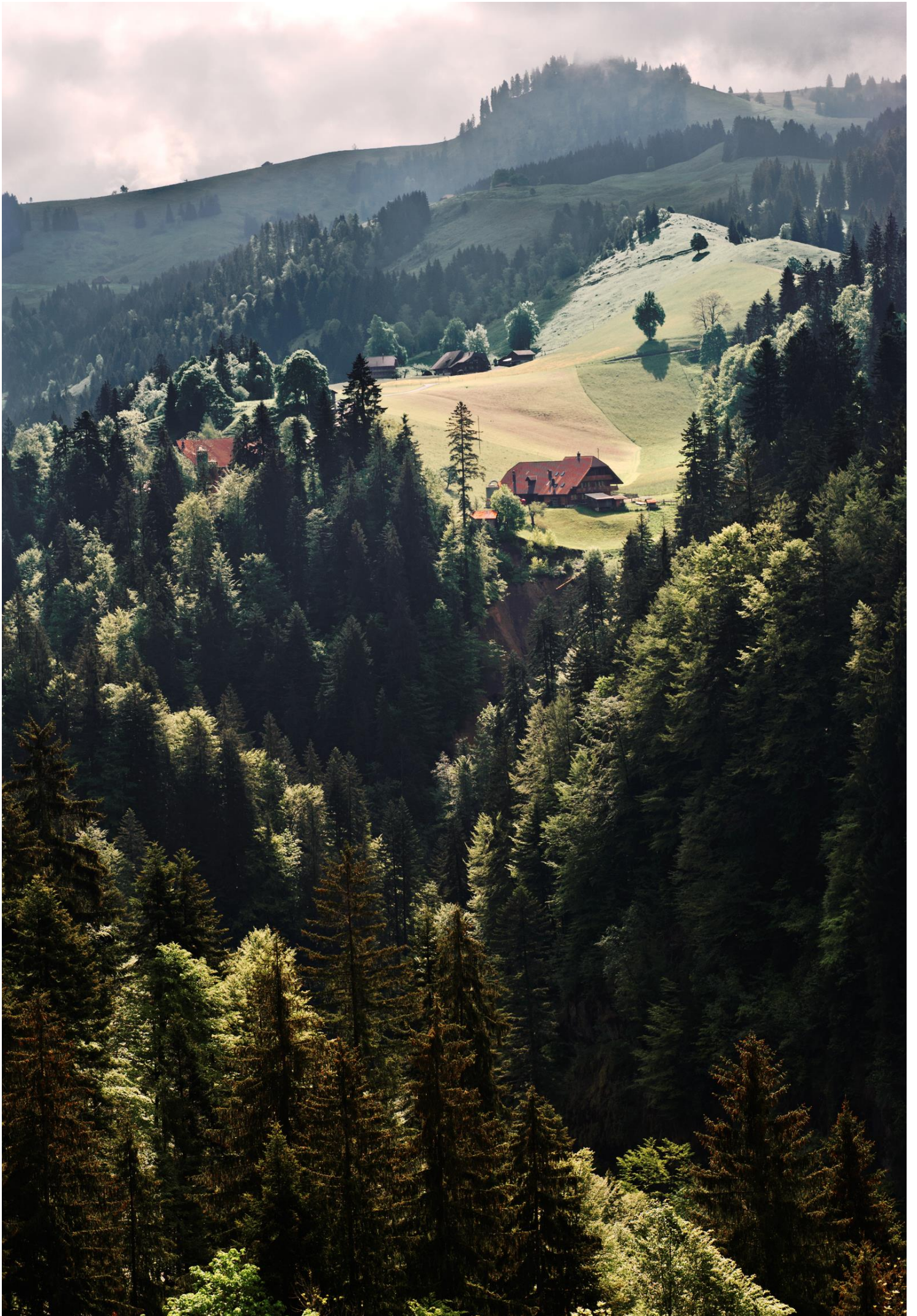
Tout le monde sait que l'argent fait tourner le monde. C'est pourquoi de nombreux acteurs ont compris que les flux financiers pouvaient participer à la réalisation des objectifs de développement durable. Il est impressionnant que de plus en plus de gouvernements et d'organisations conçoivent des normes, changent les conditions-cadres et prennent des mesures incitatives en faveur d'un secteur financier plus durable. Les rapports de la «Task Force on Climate-Related Financial Disclosures» (TCFD) et du «High-Level Expert Group on Sustainable Finance» de la Commission européenne ne sont que deux exemples récents de cette dynamique. Aussi les nombreuses initiatives des investisseurs visant, par exemple, à réduire les risques liés aux changements climatiques dans leurs portefeuilles, montrent que le secteur financier a intégré depuis longtemps la problématique de la durabilité.

En même temps, la complexité du système financier est extrême. Les mesures sur les flux financiers doivent être judicieusement conçues et leurs effets anticipés avec soin. La tenue d'un débat large sur les avantages et les risques est essentiel avant toute adaptation de la législation ou de la réglementation et avant modification de la fiscalité de certains secteurs.

La Suisse a longtemps été pionnière de l'investissement durable. Récemment, cependant, beaucoup indiquent une perte de terrain face à d'autres centres financiers qui se lancent dans le secteur de la finance durable et acquièrent de nouvelles compétences-clés au gré d'initiatives ciblées. Certes, ces alertes ne peuvent être balayées d'un revers de main, mais souvent la réalité concrète de ces centres est bien en deçà des effets d'annonce. Il n'en reste pas moins qu'un débat vivant qui soupèse les différentes mesures de promotion de la finance durable est essentiel pour que les décideurs politiques arrivent aux meilleures conclusions et fassent les bons choix. Le rapport du WWF présenté ici constitue un outil précieux pour inciter un débat éclairé.



Sabine Döbeli,
CEO de SSF



Contenu

Résumé	9
I. Introduction	11
II. L'importance croissante de la finance durable	11
III. Comparaison entre la Suisse et d'autres pays en matière d'initiatives gouvernementales et de politiques pour la finance durable	12
IV. Pour une approche cohérente de la Suisse en matière de finance durable: recommandations politiques et mesures d'accompagnement	17
V. Remarques finales	22
Sources.....	23

Résumé

La thématique de la finance durable a fait irruption dans les discussions et préoccupations politiques globales à l'occasion du G20 en septembre 2016. A l'issue de ce sommet, le sujet a été intégré au communiqué final officiel en tant que domaine politique d'intérêt majeur. La finance durable est donc en passe de devenir la nouvelle norme. Dans des publications récentes, le *Swiss Finance Institute* (SFI) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) remarquent que le secteur financier suisse accuse un retard vis-à-vis d'autres places financières internationales sur la question de l'intégration de la durabilité dans ses pratiques.

Sur cette base, le papier du WWF Suisse a recensé les activités des institutions gouvernementales suisses, les initiatives du secteur privé et celles de la société civile en la matière, puis les a comparées aux bonnes pratiques internationales. De cette comparaison émerge le constat que les acteurs du marché et de la société civile en Suisse se différencient peu des autres acteurs internationaux dans leur approche de la finance durable. La différence majeure entre la Suisse et ses homologues internationaux est que la Suisse ne possède pas de conditions-cadres efficaces encourageant la finance durable. Ce point est particulièrement notable dans le domaine des mesures incitatives et de soutien à la prise en compte systématique de la durabilité dans les activités de base de la Banque nationale suisse, des caisses de pensions, des assureurs et de l'Autorité de surveillance des marchés financiers. Au lieu de créer activement des conditions-cadres favorables, les institutions gouvernementales suisses, par exemple l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) ou le Parlement, poursuivent une stratégie attentiste fondée sur le volontariat et sur l'expectative que les acteurs de marché vont porter le changement sans l'encourager activement. La Suisse manque donc une opportunité majeure. La finance durable peut en effet apporter des avantages importants si celle-ci est portée par des institutions gouvernementales proactives:

- a) **relancer la croissance du secteur financier suisse:** étant donné la demande mondiale croissante de produits et services financiers durables, le potentiel de croissance pour la place suisse est considérable. L'évolution récente de la *fintech* verte est particulièrement prometteuse;
- b) **renforcer la compétitivité de la place financière suisse:** la Suisse aurait peu de difficulté à devenir l'une des principales places financières au monde pour la finance durable. Le secteur financier du pays est déjà très réputé et dispose de nombreux talents. Un choix stratégique réfléchi pourrait accroître la notoriété internationale de la Suisse en général et renforcer ainsi sa compétitivité;
- c) **promouvoir le développement durable:** la finance durable permet de réduire les impacts environnementaux et sociaux négatifs et vise spécifiquement certaines évolutions positives. Investir ce domaine de façon stratégique permettrait à la Suisse de respecter plus rapidement ses engagements internationaux, tels que ceux pris dans les Objectifs de développement durable (ODD) et l'Accord de Paris sur le climat.

Afin de saisir ces opportunités, les représentants politiques doivent débattre et éventuellement mettre en œuvre des mesures pour donner mandat aux institutions gouvernementales de changer les conditions-cadres afin de promouvoir la finance durable. Le WWF Suisse est convaincu que les recommandations suivantes ont le plus grand potentiel de servir de leviers et encouragent les changements voulus:

1. Le Conseil fédéral établit un Comité consultatif sur la politique de finance durable en Suisse. Il aura pour mandat de s'exprimer sur les défis et tendances actuels et d'émettre les recommandations nécessaires;
2. Le Conseil fédéral et le Parlement suisse définissent des normes minimales et *smart* destinées aux moyennes et grandes entreprises, couvrant l'obligation de divulguer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui peuvent influencer matériellement sur leur stabilité financière. Le Conseil et le Parlement veillent à l'application de ces normes.
3. Le Conseil fédéral et le Parlement suisse définissent que le devoir fiduciaire des investisseurs institutionnels les oblige à intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs décisions de placement et représente ainsi une obligation légale;

4. Le Conseil fédéral et le Parlement demandent à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) d'estimer régulièrement les effets des risques liés aux changements climatiques sur la stabilité financière de la Suisse et de publier ses résultats. La FINMA prend toutes les mesures de précaution nécessaires;
5. Le Conseil fédéral et le Parlement demandent à la Banque nationale suisse (BNS) d'évaluer, de rendre publiques et, si nécessaire, de réduire les impacts de ses investissements sur le climat, afin de respecter les objectifs nationaux et internationaux;
6. Le Conseil fédéral et le Parlement exigent de tous les investisseurs institutionnels suisses, tels que les caisses de pensions et les assureurs, qu'ils évaluent, divulguent et réduisent régulièrement les risques associés aux changements climatiques et qu'ils auditent préalablement l'exposition aux risques ESG de leurs investissements;
7. Le Conseil fédéral et le Parlement adaptent les conditions-cadres des intermédiaires financiers, afin de diriger les flux de capitaux vers des instruments et des produits de placement à haute valeur ajoutée environnementale et/ou sociale et de les rendre plus attractifs d'un point de vue financier.

Chacune des sept recommandations ci-dessus et les mesures d'accompagnement qui y sont associées visent à engager un débat public et pragmatique en Suisse sur les conditions-cadres. Seul les mandats politiques permettent aux institutions gouvernementales d'établir proactivement des conditions-cadres qui demandent, encouragent et implémentent effectivement la finance durable en Suisse. En vue de la révision complète de la loi sur le CO₂, la révision du Code des obligations ou le paquet de réformes Prévoyance vieillesse 2020, l'agenda politique national offre plusieurs points de départ pour un débat approfondi sur la finance durable. Même si la route vers un monde durable est encore longue, cela représenterait un premier pas notable dans la bonne direction.

I. Introduction

Considérant l'importance de la finance durable pour un développement pérenne, les considérables opportunités commerciales qu'elle offre et en comparant la Suisse à ces homologues internationaux, la question suivante se pose: comment est-ce que la Suisse peut (à nouveau) devenir un leader dans le domaine de la finance durable? Ce papier a l'intention de contribuer au débat en cours sur la finance durable en Suisse en proposant une perspective alternative. Le WWF Suisse propose des recommandations pratiques à l'intention des politiciens et autres décideurs, afin de combler l'écart entre la Suisse et les champions internationaux de la finance durable. Ce papier est une version courte de l'analyse «Sustainable Finance – jetzt oder nie (DE) / Sustainable Finance – Now or Never (ENG)» – qui peut être accédée sur le site internet du WWF Suisse.

La section 2 de ce papier souligne la pertinence politique croissante de la finance durable; la section 3 compare les activités internationales en termes de finance durable à celles de la Suisse et souligne les six différences les plus marquantes. La section 4 présente les recommandations politiques ainsi que les mesures d'accompagnement concrètes vers un système financier durable en Suisse.

L'analyse complète en anglais et en allemand comporte des chapitres additionnels sur les activités de finance durable en Suisse, les raisons qui justifient une intervention proactive des institutions gouvernementales pour adapter les conditions-cadres afin d'encourager la finance durable et les avantages qui en découlent. De plus le WWF Suisse propose une définition de la finance durable, résume les activités internationales et celles des organisations multinationales. Les papiers complets en anglais et en allemand peuvent être téléchargés sur le site internet du WWF Suisse.

II. L'importance croissante de la finance durable

Le développement durable est l'un des défis les plus pressants du XXI^e siècle. Les problèmes connexes, tels que les changements climatiques, la crise migratoire, les violations des droits humains et la stagnation économique, représentent les plus graves menaces pour l'humanité (Forum économique mondial).¹ Ces enjeux, ainsi que la prise de conscience de l'urgence d'agir, ont pris ces dernières années une ampleur considérable.

Selon diverses études, le coût de la mise en œuvre effective des objectifs de développement durable (ODD)² et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques s'élèverait à 90 000 milliards USD pour les 15 prochaines années.³ Ce chiffre est supérieur au montant que l'ensemble des gouvernements est en mesure de verser, notamment à cause de la stagnation économique et des multiples crises financières, politiques et économiques des dix dernières années ainsi que des politiques d'austérité et coupes budgétaires. Par conséquent, il n'est pas surprenant que plusieurs conférences intergouvernementales aient souligné, en 2015,⁴ que le secteur privé devait contribuer au financement de ces objectifs.

La contribution du secteur financier au développement durable est donc un sujet de plus en plus discuté.⁵ Les impacts sociaux et environnementaux tant positifs que négatifs des décisions en matière de prêts et d'investissement du secteur financier ont été au cœur des débats mondiaux sur le développement durable en 2015 et 2016. Ceci s'ajoute aux répercussions généralement acceptées que le secteur financier a sur la croissance et la stagnation économique (voir le rapport Stiglitz⁶ sur la crise financière de 2007-2008).

L'impact du secteur financier suisse sur les changements climatiques offre un exemple éloquent de ce phénomène. Fin 2013, les capitaux investis dans le marché des fonds d'investissement en action en Suisse ont représenté 52,5 millions de tonnes équivalent CO₂ à l'échelle mondiale, ce qui correspond à la totalité des émissions de gaz à effet de serre de la Suisse⁷ en 2013.⁸ En outre, selon l'ONG suisse *Klima-Allianz*, le secteur financier suisse dans son ensemble contribue à l'émission

de 1 100 millions de tonnes équivalent CO₂ (à savoir 22 fois les émissions domestiques totales du pays). Si le secteur réallouait son capital vers des actifs plus durables, il pourrait devenir un moteur de la transition vers une économie à faible teneur en carbone.⁹ C'est ce que souligne l'article 2c¹⁰ de l'Accord de Paris, qui déclare que les flux financiers doivent être rendus «compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilients aux changements climatiques».

Même si la finance durable n'est pas une idée nouvelle, il est évident qu'elle a suscité bien plus d'intérêt en 2016 que lors des années précédentes. Des organismes-clés, tels que l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le *Swiss Finance Institute* (SFI)¹¹, estiment que la Suisse accuse actuellement un retard en matière de finance durable par rapport aux pratiques internationales, même si elle était une pionnière dans ce domaine dans les années 1990. Selon les rapports de l'OFEV et du SFI, cet écart doit être comblé grâce à davantage d'engagement de la part des acteurs du secteur privé. Toutefois, la recherche démontre qu'il est nécessaire de se doter d'une approche de gouvernance multiple, allant au-delà du secteur privé et incluant aussi les acteurs gouvernementaux et de la société civile, afin de surmonter des défis complexes tels que la création d'un système financier durable.¹² **La seule participation et engagement des acteurs du marché ne suffit pas. L'interaction, la collaboration et la coopération efficace entre les institutions gouvernementales, les entités du secteur privé et les organisations représentant la société civile visant à atteindre un objectif commun sont des conditions nécessaires pour la mise en œuvre d'un secteur financier durable.**

Un aperçu des initiatives des acteurs du marché, des institutions gouvernementales ainsi que des organisations de la société civile en Suisse ainsi qu'au niveau international sont accessibles dans les papiers complets disponible en anglais ainsi qu'en allemand sur le site internet du WWF Suisse. Cette analyse détaillée conclut que même si la Suisse a été une pionnière dans le secteur de la finance durable (notamment à travers la création d'entreprises tels que Sustainable Asset Management, Forma Futura Invest AG, Ethos, etc.), cette position a été depuis perdue et la Suisse court un risque considérable de se retrouver bientôt à la traîne.

III. Comparaison entre la Suisse et d'autres pays en matière d'initiatives gouvernementales et de politiques pour la finance durable

Selon une récente étude du PRI (anciennement appelé Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies), près de 300 instruments politiques ont été mis en place dans les 50 premières économies mondiales afin d'inciter les investisseurs à tenir compte des facteurs ESG.¹³ Plus de la moitié de ces instruments ont été mis en œuvre au cours des trois dernières années. En comparant les mesures prises par les institutions gouvernementales suisses à celles adoptées par ses homologues internationaux, le WWF Suisse observe six différences principales:

- **La Suisse manque de leaders d'opinion plaidant en faveur de la finance durable.** Des personnalités de haut-rang telles que Mark Carney, gouverneur de la Banque d'Angleterre¹⁴, Henry Paulson, ancien secrétaire américain au Trésor¹⁵, Michael Bloomberg, ancien maire de New York et actuel PDG de Bloomberg L.P., Peter Thomson, nouveau président de l'Assemblée générale des Nations unies, Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, et Valdis Dombrovskis, commissaire européen chargé des Services financiers, ont tous été des champions de la finance durable au cours des dernières années. La Suisse ne bénéficie pas de tels leaders d'opinion, issus du courant de pensée dominant pour emmener le débat.
- **Les institutions gouvernementales suisses n'exigent pas des entreprises du secteur privé et des investisseurs qu'ils fassent preuve de transparence en publiant régulièrement des informations sur l'impact de leurs activités en matière d'ESG.** La directive 2014/95/UE sur la publication d'informations non financières¹⁶ prévoit que toutes les entreprises de l'Union européenne de plus de 500 employés divulguent leurs impacts en matière de facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance. Les intermédiaires financiers ont de cette manière accès aux informations nécessaires sur la durabilité des projets ou entreprises lorsqu'ils doivent

prendre des décisions en matière de prêts et d'investissement. Un autre exemple est la réforme du marché des capitaux de l'Union européenne qui a entre autres comme objectif d'élaborer des lignes directrices à l'intention des entreprises afin de simplifier leur tâche de divulguer leurs impacts ESG auprès des investisseurs. La France exige de tous les investisseurs institutionnels qu'ils divulguent l'impact climatique de leurs investissements. En revanche, en Suisse, ni les entreprises en général, ni les investisseurs en particulier n'ont l'obligation de faire un rapport exhaustif sur les facteurs ESG. Selon une récente étude de l'OFEV, seules 132 des 500 plus grandes entreprises suisses sont dotées d'un dispositif de déclaration de durabilité. A cause de ce manque d'informations, il est difficile pour les investisseurs de prendre des décisions efficaces et éclairées quant à la durabilité des entreprises dans lesquelles ils investissent.

- **Les banques centrales internationales ont commencé à prendre en compte les enjeux environnementaux et mettent en particulier l'accent sur les changements climatiques.** Les objectifs des banques centrales varient en fonction de leur pays: elles peuvent se concentrer sur la stabilité des prix ou soutenir activement la croissance économique. Un consensus émerge sur la scène internationale quant aux lourdes répercussions que pourraient avoir les changements climatiques sur les actifs à forte intensité carbone, ce qui pourrait en diminuer leur valeur à l'avenir et en faire des actifs bloqués («*stranded assets*»). Par conséquent, bon nombre de banques centrales des Etats membres de l'Union européenne estiment que des tests de résistance («*stress-test*») climatique permettraient de déterminer dans quelle mesure une dévaluation des actifs à forte intensité de carbone pourrait entraîner une instabilité financière. La Banque d'Angleterre, ainsi que les banques centrales des Pays-Bas, de la Suède et de l'Allemagne, se sont engagées à y consacrer un effort particulier. Au Royaume-Uni, le mandat réglementaire de la Banque d'Angleterre est en lien avec les changements climatiques depuis 2012. En 2014, la banque centrale des Pays-Bas (DNB) a étudié l'exposition du secteur financier national aux risques climatiques.¹⁷ Certaines banques centrales s'intéressent également aux opportunités qu'offre la situation et cherchent à encourager l'investissement durable. La réforme des

marchés de capitaux de l'UE a contraint la Banque européenne d'investissement à augmenter la disponibilité des fonds verts en y affectant au moins 20 % du budget communautaire 2014-2020 consacré à l'action pour le climat. Cependant, en Suisse, il n'existe ni loi ni mesure d'incitation exigeant de la banque centrale suisse (BNS) qu'elle réduise les risques climatiques ou qu'elle encourage l'adoption de mesures d'adaptation ou de mitigation des changements climatiques. Selon une récente étude menée par Artisans de la Transition, la BNS a considérablement investi dans les entreprises actives dans les énergies fossiles. Les placements en actions de la BNS dans les sociétés américaines, qui représentent 10 % de ses actifs, sont responsables de presque la même quantité d'émissions de CO₂ que la Suisse en 2013. La BNS n'est dotée d'aucune politique en matière de gestion des risques climatiques et ne prévoit pas d'effectuer des tests de résistance climatiques dans un avenir proche. Comptant plus de 600.– milliards CHF d'actifs gérés, la BNS est devenue l'un des plus gros investisseurs du monde. En réajustant ses politiques en matière d'investissement, elle pourrait potentiellement avoir un impact social et environnemental des plus positifs. En outre, en montrant le bon exemple, la BNS pourrait encourager le secteur financier à prendre des mesures similaires et donc devenir un formidable levier en la matière.

- **Les gouvernements internationaux obligent les caisses de pensions à prendre la durabilité en considération lors de leurs processus de placement, en mettant l'accent en particulier sur les risques climatiques.** Les caisses de pensions et les assureurs sont les institutions qui détiennent la plus grande part d'actifs du système financier. Ainsi, s'ils réallouaient leurs actifs vers des produits durables, ils pourraient exercer d'importants effets de levier sur d'autres secteurs. La directive IORP II de l'UE exige de toutes les caisses de pensions qu'elles prennent en considération les facteurs environnementaux et sociaux lors de leurs décisions de placement (cette directive a été adoptée en décembre 2016 et est entrée en vigueur en janvier 2017). De même, le *Sustainable Investment Pension Disclosure Act* britannique et le Fonds de Réserve pour les retraites français encouragent les caisses de pensions à communiquer sur leur prise en compte des

facteurs ESG. Vis-à-vis des caisses de pensions, les institutions gouvernementales suisses s'intéressent moins aux exigences en matière de transparence et de divulgation. En revanche, elles cherchent à encourager la mise à disposition d'outils et d'instruments permettant d'évaluer l'exposition aux risques climatiques (notamment ceux fournis par l'OFEV). Selon une étude du WWF,¹⁸ même si les caisses de pensions prennent de plus en plus en compte les enjeux liés à la durabilité, la mise en œuvre reste à ce jour faible.

- **Les gouvernements internationaux obligent les assureurs à prendre la durabilité en considération lors de leurs décisions de placement, en mettant l'accent en particulier sur les risques climatiques.** Si les changements climatiques venaient à entraîner un réchauffement de la planète de 2 C ou plus, le monde deviendrait probablement «inassurable», ce qui aurait des répercussions majeures sur l'activité principale des assureurs.¹⁹ Par conséquent, ceux-ci défendent l'importance de contenir au maximum les changements climatiques. Aux Etats-Unis comme en Europe, les assureurs demandent aux gouvernements de les aider à prendre en considération les changements climatiques lors de leur prise de décisions de placement. L'association nationale des Commissaires aux assurances des Etats-Unis (NAIC) a adopté des mesures rendant obligatoire la divulgation des risques financiers liés aux changements climatiques.²⁰ Début 2016, Dave Jones, le commissaire aux assurances californien, a lancé une initiative relative aux risques climatiques (*the Climate Risk Carbon Initiative*) visant à évaluer dans quelle mesure les assureurs californiens pourraient être affectés par les changements climatiques.²¹ Les Autorités européennes de surveillance (AES) entendent introduire un ensemble d'objectifs environnementaux et sociaux minimaux quant aux produits d'investissement de détail et d'assurances packagés (EOS PRIIP).²² Aucune initiative similaire n'a été mise en place en Suisse, malgré le plaidoyer de l'Association suisse d'assurances en faveur d'une telle mesure.

- **Le régulateur du marché financier en Suisse n'évalue ni les risques climatiques ni leur incidence sur la stabilité des marchés financiers et n'effectue pas de stress-tests climatiques.** Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board*) n'a pas ménagé ses efforts pour atténuer la vulnérabilité des marchés financiers aux risques pour la stabilité financière liés aux institutions «*too big to fail*». Récemment, il a également commencé à s'intéresser aux liens existant entre les risques environnementaux et financiers et les menaces à la stabilité financière découlant de ces risques. Les régulateurs financiers jouent donc un rôle-clé dans la définition du concept de «risques». En 2015, l'autorité suédoise de surveillance financière s'est penchée sur le rapport existant entre les changements climatiques et la stabilité financière. En outre, en France, une nouvelle loi relative à la transition énergétique prévoit que des tests de résistance climatique soient régulièrement organisés au sein du secteur financier français.²³ En Suisse, l'OFEV a publié un rapport sur le risque carbone pour la place financière Suisse.²⁴ Malgré ces mesures de sensibilisation, les travaux de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) ne sont pas encore axés sur les risques pour la stabilité financière découlant des changements climatiques. Dans le cadre de la nouvelle politique du conseil fédéral relative à la place financière mise en œuvre à l'automne 2016, les changements climatiques et la finance durable sont perçus comme des «opportunités», tandis que les «risques» découlant des enjeux liés à la durabilité occupent une place moins préminente.

En conclusion, les entreprises privées actives dans le secteur financier respectant des critères de durabilité ainsi que les organisations de la société civile s'intéressant à la finance durable se différencient peu des autres acteurs internationaux. **La majeure différence est que la Suisse ne possède pas de conditions-cadres efficaces encourageant la finance durable et son implémentation effective.**

Alors que les places financières de nombreux pays autres que la Suisse adoptent une démarche proactive en faveur de la finance durable, la méthode suisse peut être définie comme passive et réactive²⁵. C'est ce qu'ont confirmé une étude du WWF portant sur la régulation des marchés financiers et une analyse du *Swiss Finance Institute* brochant un panorama du marché de la finance durable en Suisse.²⁶

L'absence de conditions-cadres efficaces façonnées par des institutions gouvernementales proactives pourrait être la raison pour laquelle le secteur financier suisse semble accuser un retard par rapport à ses homologues internationaux. En outre, selon une récente étude publiée par la banque J. Safra Sarasin, les pays dotés d'exigences réglementaires rigoureuses peuvent également démontrer une plus grande présence d'actifs gérés de manière durable. **Le WWF Suisse est de l'avis que le manque de conditions-cadres demandant, encourageant et implémentant la finance durable est dû au manque de «proactivité» des institutions gouvernementales dans la promotion de la durabilité du secteur financier, ce qui est largement causé par le manque de mandats politiques de la part du Conseil Fédéral et du Parlement Suisse.** La situation suisse reste donc préoccupante étant donné que la finance durable renferme une large gamme de bénéfices au profit du développement économique, social et environnemental du pays.



IV. Pour une approche cohérente de la Suisse en matière de finance durable: recommandations politiques et mesures d'accompagnement

La comparaison de l'organisation des gouvernements en Suisse et à l'étranger révèle que les institutions gouvernementales suisses sont en général moins proactives quand il s'agit d'encourager le revirement du secteur financier vers la durabilité. Par exemple, elles fournissent moins d'aide à la mise en œuvre de solutions financières durables pour les entreprises, la Banque nationale suisse, les caisses de pensions, les assureurs et l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Les institutions gouvernementales suisses ne peuvent jouer un rôle proactif et définir des conditions-cadres efficaces que si le législateur leur en donne le mandat et la charge. Le présent papier du WWF Suisse constitue donc un appel au législateur, pour qu'il ouvre les discussions sur la promotion de la finance durable et qu'il débâte des mesures concrètes nécessaires.

Les domaines d'action suivants et les mesures associées s'appuient sur cinq acteurs principaux (les entreprises, la Banque nationale suisse, les caisses de pension, les assureurs et la FINMA – voir Section 3) et appellent à plus d'anticipation de la part des institutions gouvernementales suisses. Une telle évolution permettra à la Suisse de jouir des bénéfices de la finance durable qui sont la relance de la croissance dans le secteur financier suisse, le renforcement de la compétitivité du secteur financier et la promotion du développement durable (ces bénéfices sont discutés en détail dans la version complète du papier accessible en anglais et en allemand sur le site internet du WWF Suisse). Les recommandations politiques présentées ici sont centrées sur l'aspect environnemental de la durabilité. Elles se renforcent l'une l'autre et sont fondées sur les principes suivants:

- **Exploiter le levier du secteur financier.** Le secteur financier en Suisse gère des flux financiers (> 6000.– milliards CHF) d'une valeur dix fois supérieure au PIB suisse (650.– milliards CHF). Son influence sur la croissance de l'économie réelle est donc significative. En outre, les recommandations politiques sont centrées sur les principaux acteurs du marché financier ayant une influence décisive. Ils sont en position idéale pour inscrire la finance durable au cœur du débat politique et leur position peut influencer les acteurs financiers de taille plus modeste;
- **Renforcer la cohérence politique au niveau national.** La politique des marchés financiers doit être conforme aux objectifs internationaux et nationaux de la Suisse et permettre qu'ils soient atteints (par exemple l'Accord de Paris sur le climat);
- **Garantir la transparence en termes d'impact de durabilité de la part des acteurs financiers et de leurs risques associés.** Le caractère durable des investissements et des prêts accordés par les acteurs du secteur financier doit être connu, mesuré et réduit au minimum;
- **Définir des attentes claires pour les acteurs du secteur financier en Suisse.** Il n'existe pas de règles contraignantes en Suisse pour la divulgation d'informations de durabilité de la part des entreprises, ni de définition claire des risques climatiques pour les intermédiaires financiers. Il n'existe pas non plus d'objectif clair en matière des changements climatiques ou de droits humains pour les intermédiaires financiers, ni de méthode précise de réduction de l'impact négatif sur leurs activités. Cela accroît les coûts relatifs pour les établissements financiers qui décident de faire face à la question de la durabilité.

Domaine d'action 1 – Le Conseil fédéral établit un Comité consultatif sur la politique de finance durable en Suisse. Il aura pour mandat de s'exprimer sur les défis et tendances actuels et d'émettre les recommandations nécessaires.

Orientation des objectifs: en 2015, le Département Fédéral des Finances (DFF) au nom du Conseil fédéral a mis sur pied un «Comité consultatif sur l'avenir de la Suisse en tant que centre financier». Des chercheurs, des représentants fédéraux, des universitaires se réunissent régulièrement pour analyser les défis principaux et les perspectives d'avenir qui peuvent influencer la position de la Suisse en tant que centre financier. Cependant, la durabilité, entendue comme contribution du centre financier à un monde plus respectueux de l'environnement et plus équitable, n'est abordée qu'à la marge des sujets traités par le comité consultatif. En 2016, la Chine a mis en place un groupe de réflexion sur la finance verte et la Commission européenne a créé un groupe d'experts sur la finance durable («*High-Level Expert Group on Sustainable Finance*»). Ces deux groupes ont pour mandat de concevoir une stratégie de finance durable claire et cohérente. Pour mettre en place une politique cohérente, la Suisse doit donc fixer un cap clair. Un tel comité consultatif pourrait travailler en ce sens.

Mesures d'accompagnement:

- Le Conseil fédéral établit un Comité consultatif sur la politique de finance durable pour la Suisse, composé de représentants des marchés, d'universitaires, de membres du gouvernement et d'ONG. Ce comité aura mandat de dresser le constat des défis et tendances actuels et d'émettre les recommandations nécessaires.

Domaine d'action 2 - Le Conseil fédéral et le Parlement suisse définissent des normes minimales et smart destinées aux moyennes et grandes entreprises, couvrant l'obligation de divulguer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui peuvent influencer matériellement sur leur stabilité financière. Le Conseil et le Parlement veillent à l'application de ces normes.

Orientation des objectifs: les acteurs du secteur financier ont besoin de données fiables, comparables et à coût abordable relatives à l'impact environnemental des entreprises (voir l'objectif semblable de la Directive 2014/95/EU sur la publication d'informations non financières). Ceci permet aux acteurs financiers de les prendre en compte efficacement dans leurs décisions de placement et de financement.

Mesures d'accompagnement:

- Le Conseil fédéral invite toutes les moyennes et grandes entreprises en Suisse à appliquer dès 2020 les lignes directrices émises par la «*Task Force on Climate-Related Financial Disclosures*» (TCFD);
- Le Parlement suisse rend obligatoire la publication annuelle par les moyennes et grandes entreprises d'informations quant à leur impact environnemental et social. Une telle obligation pourrait s'inscrire dans le cadre du titre 32 du Code des obligations (de la comptabilité commerciale et de la présentation des comptes) ou dans celui des articles suivants du Code des obligations: 958 (Présentation des comptes / I. But et contenu), 958c (Présentation des comptes / III. Principe de régularité), 958e (Publication et consultation), et/ou 959c (Annexe);
- Le Conseil fédéral fixe des exigences minimales régissant la divulgation des facteurs sociaux et environnementaux de la part des moyennes et grandes entreprises.²⁷ Il peut s'avérer nécessaire d'amender en conséquence l'ordonnance sur la tenue et conservation des livres de comptes.

Domaine d'action 3 – Le Conseil fédéral et le Parlement suisse définissent que le devoir fiduciaire des investisseurs institutionnels les oblige à intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs décisions de placement et représente ainsi une obligation légale.

Orientation des objectifs: le rapport 2005 de *Freshfields Bruckhaus Deringer* a été le premier à envisager que les investisseurs devraient intégrer les critères ESG dans leurs décisions de placement et à préconiser d'en faire une obligation légale («*clearly permissible and is arguably required*») (tout à fait possible et de facto nécessaire)²⁸). En 2015, la «*UNEP Inquiry*» a publié son rapport «*Fiduciary Duty in the 21st Century*» (Le devoir fiduciaire au 21^e siècle), dans lequel il est démontré que la non-prise en compte des critères ESG représente une violation du devoir fiduciaire.

Mesures d'accompagnement:

- En s'appuyant sur le rapport «Le devoir fiduciaire au 21^e siècle», le Conseil fédéral et le Parlement suisse redéfinissent le devoir fiduciaire des caisses de pensions et assureurs suisses. Le Conseil fédéral et le Parlement suisse émettent une déclaration sur la nécessité de prendre en compte systématiquement la durabilité dans toutes les décisions de placement, étant donné les incidences financières néfastes potentielles.
 - Pour les caisses de pensions, cette obligation pourrait s'inscrire dans la législation comme suit: loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP): article 51a (Tâches de l'organe suprême de l'institution de prévoyance), article 51b (Intégrité et loyauté des responsables) alinéa 2²⁹, et/ou article 65 (Principe)³⁰;
 - Pour les assureurs, la législation pourrait être adaptée comme suit: article 1 (Objet et but), article 22 (Gestion des risques) de la loi fédérale sur la surveillance des entreprises d'assurance et/ou article 111 (Risque lors de l'évaluation des papiers-valeurs),

article 97 (Gestion des risques / Documentation) et article 98 (Risques opérationnels) de l'ordonnance sur la surveillance des assurances (OS)³¹ ;

- Le Parlement suisse demande que le devoir fiduciaire soit adapté et clarifié au cours des débats parlementaires qui auront lieu sur le paquet de réformes Prévoyance vieillesse 2020.

Domaine d'action 4 – Le Conseil fédéral et le Parlement suisse demandent à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) d'estimer régulièrement les effets des risques liés aux changements climatiques sur la stabilité financière et de publier ses résultats. La FINMA prend toutes les mesures de précaution nécessaires.

Orientation des objectifs: le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board*)³² et la Banque d'Angleterre³³ ont alerté sur les risques que les changements climatiques pourraient faire peser sur la stabilité financière, notamment à travers les actifs bloqués³⁴, qui peuvent créer une bulle carbone.³⁵ Un passage brusque et rapide vers une économie bas carbone représente donc un risque d'instabilité financière. Pour permettre une transition progressive vers une économie à faibles émissions de carbone, la réduction des principaux risques climatiques pour la place financière Suisse doit donc commencer dès que possible (voir l'étude du Conseil européen du risque systémique).³⁶ Plusieurs pays de l'UE mènent des tests de résistance au risque carbone. Ces tests sont conçus pour déterminer l'incidence que la dévaluation de titres à forte intensité en carbone aurait sur la stabilité financière.

Mesures d'accompagnement:

- Le Conseil fédéral et/ou le Parlement suisse demandent à la FINMA d'inclure les risques liés aux changements climatiques dans ses analyses de stabilité financière, de les quantifier et de prendre les mesures adéquates pour garantir la stabilité financière. Pour ce faire, les articles législatifs suivants pourraient être mentionnés dans la justification: article 5 et article 24 alinéa 2 de la loi sur l'Autorité

fédérale de surveillance des marchés financiers;

- Le Conseil fédéral demande à la FINMA d'évaluer les impacts négatifs des risques liés aux changements climatiques sur la stabilité financière, conformément aux articles 2 et 3 de l'ordonnance sur les audits des marchés financiers et en se penchant particulièrement et individuellement sur les institutions suisses.

Banque nationale suisse (LBN), pour exiger la communication régulière et la quantification de l'impact des placements de la BNS sur le climat. Cette mesure pourrait être ancrée dans les articles suivants de la LBN: article 7 (obligation d'informer et de rendre compte) et/ou article 42 (tâches du conseil de banque).

Domaine d'action 5 – Le Conseil fédéral et le Parlement demandent à la Banque nationale suisse (BNS) d'évaluer, de rendre publiques et, si nécessaire, de réduire les impacts de ses investissements sur le climat, afin de respecter les objectifs nationaux et internationaux.

Domaine d'action 6 - Le Conseil fédéral et le Parlement exigent que tous les investisseurs institutionnels suisses, tels que les caisses de pensions et les assureurs, évaluent, divulguent et réduisent régulièrement les risques associés aux changements climatiques et qu'ils auditent préalablement l'exposition aux risques ESG de leurs investissements.

Orientation des objectifs: fin 2015, les actifs détenus par la BNS représentaient une valeur totale de 640.– milliards CHF, soit presque autant que le PIB suisse qui s'élevait à 645.– milliards CHF à la même période. Dans une étude récente,³⁷ Artisans de la Transition révèle que les seuls placements de la BNS aux Etats-Unis (61.– milliards CHF, soit 9 % du total des actifs de la BNS³⁸), représentent une émission de 46,5 milliards de tonnes éq. CO₂. Ces investissements seuls font presque doubler les émissions totales annuelles de CO₂ de la Suisse. L'objectif devrait être d'investir en cohérence avec les politiques de la BNS et avec les règles nationales et internationales (l'Accord de Paris sur le climat, par exemple).

Mesures d'accompagnement:

- Le Conseil fédéral demande à la BNS d'appliquer concrètement ses propres directives générales en matière de placement. Voir les Directives générales sur la politique de placement, point 3.2 (actions)³⁹: «de même, [la BNS] renonce à investir dans des entreprises qui produisent des armes prohibées par la communauté internationale, qui violent massivement des droits humains fondamentaux ou qui causent de manière systématique de graves dommages à l'environnement»;
- Le Parlement suisse devrait débattre d'une révision de la loi fédérale sur la

Orientation des objectifs: diverses études, notamment menée par le *Swiss Finance Institute* en 2016⁴⁰, ont démontré que, au regard des normes internationales, les investisseurs, les caisses de pensions et les assureurs suisses tiennent rarement compte des risques liés aux changements climatiques lors de leurs décisions de placement. Ceux-ci engendrent des risques financiers concrets. Lorsque les entreprises ne les prennent pas en considération de manière suffisamment claire, elles s'exposent à des pertes financières considérables. Si le réchauffement climatique dépassait 2 °C, la planète deviendrait «inassurable»⁴¹. C'est la raison pour laquelle l'Association Suisse d'Assurances (ASA) propose que tous ses membres réduisent de 50 % leurs émissions de CO₂ d'ici 2030 (par rapport à 1990), et de 85 % d'ici 2050 (sur l'ensemble de la chaîne de valeur; voir le document de l'ASA intitulé «Prise de position sur le climat et l'énergie»)⁴². Les actifs des assureurs suisses totalisent près de 654.– milliards CHF et les caisses de pensions s'élèvent à près de 767.– milliards CHF (pour l'année 2015 dans les deux cas, lorsque le PIB suisse était d'environ 650.– milliards CHF), ce qui leur confère une influence considérable sur l'économie mondiale. Le gouvernement devrait permettre aux investisseurs institutionnels suisses de tenir compte, sans que le coût ne soit trop élevé, des risques liés aux

changements climatiques lors de leur prise de décisions, afin qu'ils puissent protéger leurs investissements et se conformer aux objectifs internationaux tels que l'Accord de Paris.

Mesures d'accompagnement:

- Le Conseil fédéral et le Parlement suisse exigent des caisses de pensions et des assureurs qu'ils divulguent régulièrement les risques liés aux changements climatiques auxquels ils s'exposent par leurs placements.
 - Pour les caisses de pensions, cette obligation de divulgation pourrait s'inscrire dans le cadre de l'article 65a (la transparence), alinéas 1 et 2 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) ainsi que par l'article 48b (Information des caisses de pensions affiliées) de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2);
 - Pour les assureurs, cette obligation pourrait s'inscrire dans le cadre des articles 26 et 29 de la loi fédérale sur la surveillance des assurances et/ou l'article 60 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et/ou des articles 86 à 88 de l'ordonnance sur l'assurance-maladie;
- Le Conseil fédéral ou le Parlement suisse établissent des dispositions minimales relatives à la divulgation des risques climatiques auxquels s'exposent les caisses de pensions et les assureurs suisses par leurs placements;
 - Pour les caisses de pensions, ces dispositions minimales pourraient être fondées sur les textes législatifs suivants: article 65a, alinéa 3 et article 65b de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP);
 - Pour les assureurs, ces dispositions minimales pourraient être fondées sur les textes législatifs suivants: article 22, alinéa 2 de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) et/ou articles 88 et 110 de l'ordonnance de la FINMA sur la

surveillance des assurances (OS-FINMA);

- Le Conseil fédéral et le Parlement suisse s'inspirent des principes directeurs de «conduite responsable des affaires pour les investisseurs institutionnels» de l'OCDE («*OECD Guidelines on Responsible business conduct for institutional investors*») pour fixer les dispositions minimales afin qu'un audit préalable («*due dilligence*») soit effectué lors de l'évaluation des risques ESG des investissements.

Domaine d'action 7 - Le Conseil fédéral et le Parlement suisse adaptent les conditions-cadres des intermédiaires financiers afin de diriger les flux de capitaux vers des instruments et des produits de placement à haute valeur ajoutée environnementale et/ou sociale et de les rendre plus attrayants d'un point de vue financier.

Orientation des objectifs: en Suisse comme à l'étranger, il existe des placements à haute valeur ajoutée environnementale et/ou sociale. La difficulté consiste à rendre ces produits de placement accessibles au plus grand nombre possible d'investisseurs et à offrir un profil de risque et de rémunération intéressant. Certains pays, tels que le Danemark et l'Allemagne, illustrent comment de bonnes conditions-cadres peuvent soutenir ces instruments financiers. Par exemple, la *KfW* en Allemagne propose des produits de placement structurés à taux fixe divisés en plusieurs tranches. Les tranches présentant un degré de risque élevé sont garanties par des fonds publics. Par conséquent, les autres tranches bénéficient d'un effet de levier et deviennent attrayantes aux yeux des investisseurs institutionnels et privés («*leveraging*»). Le Danemark garantit une part du risque de certains projets de fermes éoliennes basées à l'étranger. Les investissements étrangers à haute valeur ajoutée environnementale et/ou sociale deviennent de ce fait intéressants pour les exportateurs danois. On peut également user de ce mécanisme dans le cas des investisseurs.

Mesures d'accompagnement:

- Le Parlement suisse réserve une partie du budget annuel national pour réduire les risques liés aux investissements à haute valeur ajoutée environnementale et/ou sociale.
- Le Conseil fédéral exige du Parlement suisse qu'il étudie la création d'un fond national suisse permettant de réduire les risques liés aux investissements à haute valeur ajoutée environnementale et/ou sociale, qu'ils soient suisses ou étrangers.
- Le Conseil fédéral exige l'examen d'un mécanisme étatique de financement (semblable au financement des exportations), rendant les investissements étrangers à haute valeur ajoutée environnementale et/ou sociale plus attrayants aux yeux de l'ensemble des investisseurs suisses.

Ces recommandations politiques sont conçues pour permettre l'ouverture d'un débat public qui, jusqu'à présent, a été réduit au strict minimum au niveau du législateur en Suisse. Le WWF encourage les politiciens et autres décideurs à reprendre les mesures suggérées dans ce papier et à les intégrer effectivement dans les conditions-cadres qui régissent les acteurs financiers suisses. **Le moment est maintenant opportun pour s'engager dans cette voie: avec la révision complète de la loi sur le CO₂, la révision du Code des obligations et le paquet de réformes Prévoyance vieillesse 2020, l'agenda politique national offre plusieurs points de départ pour un débat approfondi sur la finance durable. Le WWF invite le législateur et les autres décideurs à adopter les mesures énoncées et à les intégrer concrètement dans les conditions-cadres destinées aux acteurs financiers. Même si la route vers un monde durable est encore longue, cela représenterait un premier pas notable dans la bonne direction.**

V. Remarques finales

Malgré quelques avancées, la finance durable n'occupe toujours qu'une place marginale en Suisse et le pays risque de prendre du retard par rapport au mouvement international. La question dépasse le manque de volonté de certains acteurs du marché: les entraves au développement de la finance durable se situent principalement au niveau institutionnel. Les recommandations ci-dessus ont donc pour premiers destinataires les décideurs politiques qui peuvent attribuer des mandats aux institutions gouvernementales pour que celles-ci puissent définir des conditions-cadres favorables à la finance durable. Des exigences et objectifs globaux de transparence concernant l'évaluation des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) par la Banque nationale suisse, les entreprises et les investisseurs sont la base pour mettre la Suisse sur la voie de la croissance durable.

WWF Suisse

Avenue Dickens 6
1006 Lausanne

Tél.: +41 (0) 21 966 73 73
Fax: +41 (0) 21 966 73 74
E-mail: service-info@wwf.ch
www.wwf.ch
Dons: CP 12-5008-4



Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

Sources

¹ Voir le 11^e rapport sur les risques mondiaux:

<http://www3.weforum.org/docs/Media/TheGlobalRisksReport2016.pdf> (disponible uniquement en anglais).

² Les 17 objectifs de développement durable (ODD) et leurs 169 cibles (sous-objectifs) forment la clé de voûte de l'Agenda 2030. Les ODD doivent être atteints par tous les Etats membres de l'ONU d'ici à 2030. Cela signifie que tous les pays sont appelés à relever conjointement les défis urgents de la planète. La Suisse est elle aussi appelée à réaliser ces objectifs sur le plan national. Voir:

<https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home/agenda-2030/die-17-ziele-fuer-eine-nachhaltige-entwicklung.html>

³ Voir: http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/dom2016d1_fr.pdf

⁴ Entre autres, la Conférence de Sendai sur la réduction des risques de catastrophe, la Conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement, la COP21 de Paris sur les changements climatiques, et la Conférence de New York sur le développement durable.

⁵ Voir: http://www.huffingtonpost.com/nick-robins/2017-what-next-for-green_b_14203706.html (disponible uniquement en anglais).

⁶ http://www.un.org/ga/econcrisissummit/docs/FinalReport_CoE.pdf (disponible en anglais uniquement).

⁷ Les émissions de gaz à effet de serre financées par des institutions financières suisses, en Suisse comme à l'étranger, sont considérées comme des émissions intérieures de la Suisse.

⁸ Voir <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/41526.pdf> (disponible en allemand uniquement).

⁹ Voir: http://unepinquiry.org/wp-content/uploads/2015/11/The_Financial_System_We_Need_FR.pdf

¹⁰ Voir l'annexe «Accord de Paris»: <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/l09f.pdf>

¹¹ Voir: http://sfi.ch/system/tdf/WP_SustainableFinance_WEB.pdf?file=1 (disponible en anglais uniquement).

¹² Driessen et al., 2012: Governing Towards Sustainability – Conceptualizing Modes of Governance. Voir: <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/1523908X.2013.769414> (disponible uniquement en anglais)

¹³ Voir: http://www.sustainablefinance.ch/upload/cms/user/20161205_PRI_MSCI_Global-Guide-to-Responsible-Investment-Regulation.pdf (disponible uniquement en anglais)

¹⁴ Mark Carney (Financial Stability Board et Gouverneur de la Banque d'Angleterre) a expliqué comment résoudre «le paradoxe climatique», un an après son discours sur la «tragédie de l'horizon» sur les changements climatiques. Selon lui, la finance durable est nécessaire à la réduction des émissions et favorisera la croissance économique.

¹⁵ Henry M. Paulson (ancien secrétaire du Trésor des États-Unis et PDG de Goldman Sachs) a évoqué, dans un article du *New York Times*, la nécessité de mobiliser l'opinion publique sur la finance verte.

¹⁶ Voir: http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/non-financial-reporting/index_en.htm (disponible uniquement en anglais)

¹⁷ Voir: http://unepinquiry.org/wp-content/uploads/2016/04/Building_a_Sustainable_Financial_System_in_the_European_Union.pdf (disponible uniquement en anglais)

¹⁸ Voir: https://assets.wwf.ch/downloads/wwf_shareaction_german_report.pdf (disponible uniquement en allemand)

¹⁹ Voir: <https://www.forbes.com/sites/dinamedland/2015/05/26/a-2c-world-might-be-insurable-a-4c-world-certainly-would-not-be/#3632ed2d2de0>

²⁰ Voir: <http://unepinquiry.org/wp-content/uploads/2015/10/greening-chinas-financial-system-chapter-9.pdf> (disponible uniquement en anglais)

²¹ Voir: <http://www.insurance.ca.gov/0250-insurers/0300-insurers/0100-applications/ci/index.cfm> (disponible uniquement en anglais)

²² Voir: <https://www.esma.europa.eu/press-news/esma-news/esas-consult-packaged-retail-and-insurance-based-investment-products> (disponible uniquement en anglais)

²³ Voir: http://unepinquiry.org/wp-content/uploads/2016/04/Building_a_Sustainable_Financial_System_in_the_European_Union.pdf (disponible uniquement en anglais)

²⁴ Voir: <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/economie-consommation/communiqués.msg-id-59285.html>

²⁵ Voir: http://www.sustainablefinance.ch/upload/cms/user/201506_wwf_international_report_brics.pdf (disponible uniquement en anglais)

²⁶ Voir la déclaration du *Swiss Finance Institute* (2016): «L'examen de toutes les lois et déclarations de politique générale ainsi que de tous les règlements spécifiques au secteur financier, existants ou prévus, démontrent que ce ne sont pas les cadres politiques, juridiques et réglementaires qui encouragent la place financière suisse à tenir compte des objectifs liés à la durabilité dans le cadre de ces activités commerciales et principales. Au contraire, la durabilité est perçue comme relevant de la responsabilité du secteur privé et la priorité est donnée aux solutions axées sur le marché et au principe de subsidiarité.»

²⁷ D'après l'article 958f, alinéa 4 du Code des obligations, le Conseil fédéral est autorisé à édicter des dispositions "relatives aux livres à tenir, aux principes régissant leur tenue et leur conservation et aux supports d'information pouvant être utilisés".

²⁸ Voir: http://www.unepfi.org/fileadmin/documents/freshfields_legal_resp_20051123.pdf

²⁹ Les responsables sont soumis au devoir fiduciaire et doivent préserver les intérêts des assurés et les plans de prévoyance dans l'exercice de leurs tâches.

³⁰ "Les institutions de prévoyance ont l'obligation d'intégrer les risques financiers et matériels pertinents de nature écologique ou sociale."

³¹ Le rapport explicatif précise que, si un instrument est exposé au risque de non-recouvrement, ce fait doit être précisé dans l'évaluation. Les risques liés aux changements climatiques pourront donc être rendus publics et communiqués par les entreprises d'assurance.

³² Voir: <http://www.fsb.org/what-we-do/policy-development/additional-policy-areas/developing-climate-related-financial-disclosures/>

³³ Voir: <http://www.bankofengland.co.uk/pages/climatechange.aspx>

³⁴ "Les structures de production qui ne sont plus en mesure d'être opérationnelles à cause d'interventions réglementaires ou des effets des changements climatiques sont appelées "actifs bloqués"". (OFEV, 2015: 65)

³⁵ L'expression "bulle carbone" décrit une bulle d'inflation de l'investissement dans les combustibles fossiles. Elle est due à la surévaluation des réserves de charbon, de pétrole et de gaz qui ne tient pas compte de l'exposition d'une grande partie des réserves fossiles à un risque élevé de non-exploitation. Tout comme les actifs bloqués, ces réserves perdraient donc leur valeur en grande partie ou en totalité. Voir aussi:

<http://gofossilfree.org/de/was-ist-die-kohlenstoffblase/>. Plus précisément: "Les risques d'une bulle carbone sont évalués à partir du concept des émissions de gaz à effet de serre, l'étalon de mesure est l'intensité CO2 métrique" (OFEV, 2015:27).

³⁶ Voir: https://www.esrb.europa.eu/pub/pdf/asc/Reports_ASC_6_1602.pdf

³⁷ Voir: <http://www.artisansdelatransition.org/rapports/carbon-invest-schweizer-nationalbank.pdf>

³⁸ La BNS gère une réserve de change d'une valeur d'environ 666 milliards CHF (novembre 2016), soit plus que le PIB suisse (664 milliards USD en 2015).

³⁹ Voir: https://www.snb.ch/fr/mmr/reference/snb_legal_richtlinien/source/snb_legal_richtlinien.fr.pdf

⁴⁰ Voir: https://www.unige.ch/gsem/files/1414/7574/1085/WP_SustainableFinance_WEB.pdf (disponible uniquement en anglais)

⁴¹ Voir: <http://sloanreview.mit.edu/article/the-insurance-industry-wants-a-world-that-is-sustainable-and-insurable/> (disponible uniquement en anglais)

⁴² Voir:

http://www.svv.ch/sites/default/files/document/file/prise_de_position_sur_le_climat_et_lenergie_fr.pdf